

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de garde Chez Tiago Childcare Services - Moncton Inc.	Numéro de permis 2010290	Date d'inspection Le 07 juillet 2022	
Nom de l'établissement Services de Garde Chez Tiago Childcare Services		Numéro de téléphone (506) 204-8088	
Adresse 100 rue Sunset Dieppe NB E1A 1T5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	27 juil. 2022	07 juil. 2022
Commentaires : L'administrateur a envoyé une demande de changement pour la fermeture temporaire pour l'été. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux L'administrateur a envoyé une demande de changement afin d'aviser le ministère de sa fermeture temporaire pour la période d'été. Un rappel à l'administrateur a été fait à propos de l'importance de nous aviser de tout changement aux opérations. L'administrateur a été demandé d'envoyer une autre demande de changement si la fermeture temporaire doit être prolongée ou s'ils choisissent de faire une fermeture permanente.			

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

07 juillet 2022

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date